Confédération paysanne de Haute-Savoie

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'agriculture, cache-misère de l'industrie du ski!

Annecy, le 06/10/2022

Par arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2022, le préfet de Haute-Savoie a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement de la retenue d'altitude de la Colombière, sur le plateau de Beauregard. Cette DUP fait l'objet d'un recours, et la Confédération paysanne 74 apporte son soutien aux citoyen-ne-s qui occupent le site.

Bien que prévu dans une zone forestière, les conséquences de ce projet impacteraient l'ensemble des activités locales. Concernant l'agriculture, les allégations des pétitionnaires sont manifestement erronées; cette retenue ne serait ni accessible aux alpagistes pour s'approvisionner pour abreuver les animaux (que ce soit par pompage direct ou via un réseau de distribution), ni disponible pour les fermes de vallée car impropre à la fabrication fromagère.

De plus, comme la Confédération Paysanne l'avait déjà écrit lors de l'enquête publique, de nombreuses externalités négatives contraindraient la difficile agriculture de montagne. La production de fourrage (amputée par la neige de culture et la construction de nouvelles résidences), l'augmentation des loyers pour les saisonniers agricoles et la cohabitation agriculture-résidents seraient aggravées. Plus globalement, ce type d'infrastructures contribue au dérèglement climatique qui pénalise fortement l'agriculture.

Dans l'attente des décisions de justice, nous considérons qu'il est indispensable de ne pas commencer les travaux. C'est pourquoi la CP74 apporte tout son soutien aux activistes qui occupent pacifiquement le site. Nous appelons au dialogue pour construire un véritable projet de territoire qui prendrait en compte les besoins et les enjeux pour maintenir la spécificité du berceau du Reblochon fermier au lait cru.

Contacts:
Jean Vulliet : 06.86.12.05.43
Raphael Baltassat : 06.84.97.48.33
Bureau de la Confédération Paysanne : 06.32.96.70.02

En complément vous trouverez l'avis de la Confédération Paysanne déposé lors de l'enquête publique.